

Déchets infos

Actualités, enquêtes et reportages sur la gestion des déchets

N° 303 — 17 septembre 2025

www.dechets-infos.com
BlueSky  : <https://bsky.app/profile/dechets-infos.bsky.social>

« Les enseignes veulent contrôler le marché de la seconde main »

La Fédération Le Relais estime que les marques de vêtements veulent évincer l'ESS du marché de la fripe.

D'où vient la volonté de Refashion — soutenue par les pouvoirs publics — de mettre fin à la valorisation des TLC collectés en France sous forme de fripe exportée, notamment en Afrique (lire aussi en page 2) ? Selon la Fédération Le Relais France, les enseignes de vêtements souhaiteraient développer, sous leur contrôle, le marché de la seconde main, qui croît actuellement de façon dynamique en France, via les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme par exemple celles du Relais (boutiques « Ding Fring »). Les enseignes considèrent que la seconde main se développera encore plus dans les prochaines années jusqu'à devenir un des segments majeurs de vente de vêtements, générateur de marge pour leurs entreprises.

Elles souhaitent donc, selon Le Relais, pouvoir se positionner sur ce secteur et développer leur offre de vêtements de seconde main. Pour cela, elles souhaiteraient d'abord faire « place nette » en évinçant les structures de l'ESS — c'est en tout cas l'hypothèse formulée par Le Relais. Le Relais reconnaît qu'il n'a pas, pour l'instant, d'éléments tangibles et précis qui accréditent son hypothèse. Mais il estime que les choix stratégiques faits par Refashion depuis quelques mois, confortés jusqu'à présent par les pouvoirs publics dans les orientations qu'ils ont données à la future « refondation » de la filière, vont dans ce sens, sans que l'éco-organisme le dise cependant explicitement. L'avenir dira si l'hypothèse du Relais est fondée ou pas. ●

Au sommaire

● Textiles : quelle crise du réemploi ?

Les données officielles sur la filière textiles montrent que le marché du réemploi, notamment en Afrique, est resté dynamique en 2024. Cela contredit les pouvoirs publics et Refashion.
—> p. 2

● Textiles : l'inspection dans l'incertitude sur les exportations

Le rapport de la mission d'inspection ne démontre pas qu'une part importante des TLC exportés finiraient comme déchets avant d'avoir été revendus et portés. C'est même plutôt le contraire.
—> p. 4

● PMCB : quelle évolution des tonnages ?

L'organisme coordonnateurs et les pouvoirs publics ne fournissent aucune donnée précise sur l'évolution des tonnages, qui justifierait les économies demandées.
—> p. 10

Textiles

Quelle crise du réemploi ?

Les données officielles sur la filière textiles montrent que le marché de la fripe, notamment celle exportée en Afrique, est resté dynamique en 2024, en hausse par rapport à 2021 et 2022. Ce qui contredit le discours officiel sur la fin à venir de cette voie de valorisation.

C'est un argument que l'on entend souvent dans la bouche ou sous la plume de ceux qui veulent « *changer le modèle* » de la filière des textiles, linges et chaussures (TLC), notamment l'éco-organisme Refashion et ses alliés : le marché de la fripe (donc le réemploi), et plus particulièrement celui de la fripe exportée, notamment en Afrique, serait déclinant et condamné à court terme. Il s'agirait d'une crise « *structurelle* » et non pas conjoncturelle.

Démenti

Cette affirmation est utilisée pour dire qu'il ne faudrait plus que la filière s'appuie sur le réemploi, en particulier à l'exportation (qui représente plus de 90 % du réemploi total). La filière devrait miser essentiellement sur le recyclage (actuellement inexistant au stade industriel, sauf pour le feutre réalisé par Le Relais) et un peu sur la fripe, mais uniquement en France et en Europe (ce qu'on appelle la « *crème* », et qui ne concerne que 5 % environ des tonnages collectés).

Le rapport de la mission d'inspection sur les exportations de textiles usagés et de déchets

de textiles, récemment publié (lire en page 4), va dans le même sens puisqu'il parle (en prétendant citer les opérateurs de tri) d'une « *baisse de la demande* » (affirmation démentie par les opérateurs que nous avons contactés).

Les pouvoirs publics ont eux aussi fait leur cette affirmation de Refashion et de ses alliés, et ils s'en servent pour justifier les axes qu'ils ont tracés pour la « *refondation* » de la filière, avec la fin prochaine de la fripe exportée et le développement souhaité du recyclage et de la fripe en France et en Europe (voir [Déchets Infos n° 300](#)).

Pourtant, si l'on regarde les chiffres officiels, extraits des rapports d'activité de Refashion (anciennement EcoTLC) et de l'Ademe, on peut difficilement parler de déclin du réemploi et de la fripe exportée. Ainsi, en 2016, près de 110 000 tonnes de TLC français ont été orientés vers la réutilisation. Et en 2024, les tonnages réutilisés ont atteint 117 000 tonnes, donc environ 8 000 tonnes de plus qu'en 2016, soit une augmentation d'environ 7 % (voir le graphique page suivante). Sur l'ensemble de la période 2016-2024, les tonnages réutilisés sont d'une grande stabilité, hor-

mis pour 2020, Covid oblige. Le taux de réutilisation (part des TLC orientés vers la réutilisation par rapport à celle des textiles triés) est lui aussi très stable, avec toutefois une possible légère tendance à la décroissance, qui peut s'expliquer par la baisse de la qualité globale du brut de collecte (également appelé « *l'original* » dans le vocabulaire du métier), mais qui reste à confirmer dans les années à venir.

Prix en baisse

Rappelons que sur l'ensemble des tonnages réutilisés, plus de 90 % sont exportés, principalement en Afrique. Donc si le marché de la fripe exportée en Afrique s'effondrait, on le verrait sur les chiffres totaux de la réutilisation, ce qui n'est pas le cas.

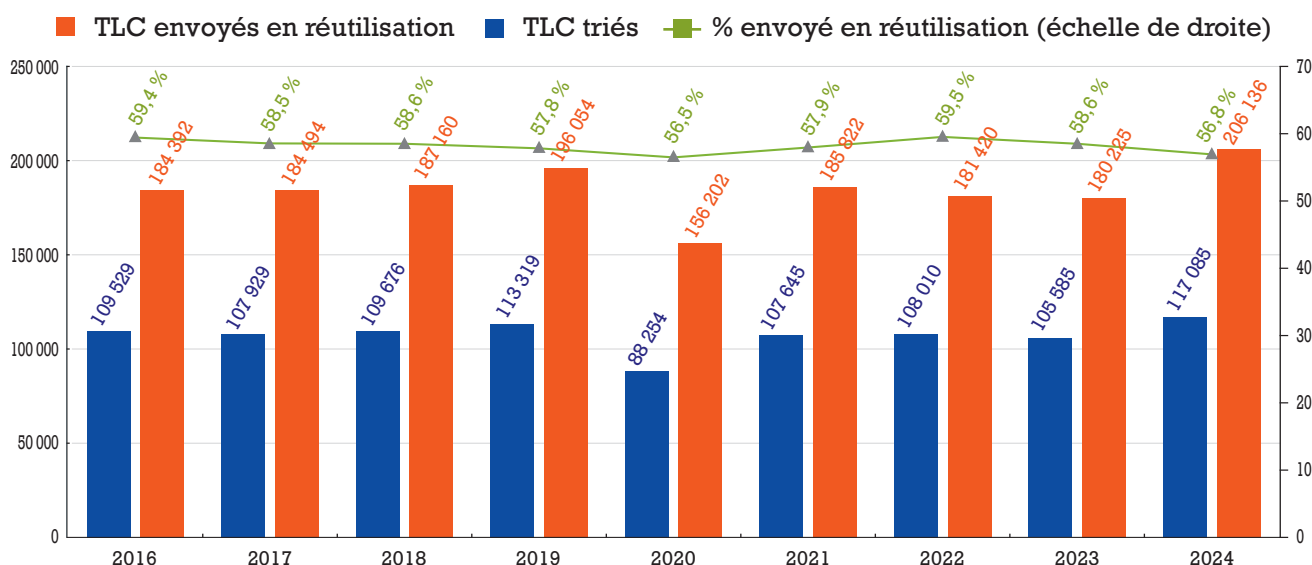
En fait, comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises dans nos précédentes éditions, la crise actuelle est surtout due, selon plusieurs opérateurs, au fait que les prix de vente de la fripe exportée sont en baisse, en raison de la baisse de pouvoir d'achat des populations locales. Mais la demande, elle, reste dynamique. On a ainsi une baisse des prix, et donc une baisse

des recettes des opérateurs, mais pas une baisse des tonnages de fripe exportée. En outre, les délais de paiement des importateurs africains se sont allongés, ce qui cause aussi des difficultés de trésorerie pour les exportateurs (les opérateurs de tri). Il ne faut donc pas confondre

une crise due à la baisse de la demande (ce qu'allèguent les pouvoirs publics, la mission d'inspection, Refashion et ses alliés, mais que les données officielles ne corroborent pas) et une crise due à une baisse des prix de vente et à des délais de paiement qui s'allongent.

Par ailleurs, sur la base des données actuelles, il est tout aussi abusif et prématuré de parler de crise structurelle. La filière textiles, comme d'autres, est sujette à des crises périodiques. Et en l'état, il n'est pas possible de dire si les prix repartiront à la hausse d'ici quelque temps ou pas. ●

Évolution du tri et de la réutilisation des TLC sur les neuf dernières années



Les tonnages de TLC orientés vers la réutilisation sont globalement stables depuis 2016.

Le taux de TLC orientés vers la réutilisation, par rapports aux tonnages triés, est en très légère baisse.

Sources : rapports annuels d'EcoTLC et de Refashion et Ademe. Graphique : Déchets Infos.

Déchets infos

est aussi présent
sur les réseaux sociaux



BlueSky

<https://bsky.app/profile/dechets-infos.bsky.social>

LinkedIn

Déchets Infos

—> Alertes

—> Actualités en temps réel

—> Humeur...



Marché de la fripe de Katamanto, au Ghana.

L'inspection dans l'incertitude sur les exportations de fripe

Le rapport de la mission d'inspection ne démontre pas, et de loin, qu'une part importante des textiles exportés de France en Afrique finiraient comme déchets avant d'avoir été revendus comme fripes et portés. C'est même plutôt le contraire, avec cependant des incertitudes.

Le rapport de la mission d'inspection sur les exportations de déchets de textiles et de textiles usagés, demandé en mars 2024 par les ministres de l'époque Christophe Béchu (Écologie) et Roland Lescure (Industrie), a été mis en ligne le 5 septembre dernier (voir [le rapport](#)). Il avait été initialement commandé pour octobre 2024.

Selon la lettre de mission, les travaux des inspecteurs devaient s'inscrire dans le cadre d'un « objectif global de lutter (sic) contre les conséquences environnementales et sociales des transferts de déchets textiles » vers des pays étrangers, notamment hors Union européenne. Ils faisaient suite à la diffusion dans les médias grand public de plusieurs articles et reportages sur les exportations de fripe des pays développés vers l'Afrique et sur la mauvaise gestion, en Afrique, des déchets de textiles (voir par exemple [cet article du Monde](#) ; celui d'[Usbek & Rika](#) ; ou [ce reportage de TF1](#)). La mission devait notamment

réaliser, « à l'échelle de la France, un état des lieux des exportations de déchets textiles (acteur de la filière française, volumes exportés, principales destinations, organisation des filières [...], traitements réalisés, devenir des déchets de textiles exportés) ». Et elle devait proposer « des mesures [...] afin de lutter efficacement contre les conséquences environnementales et sociales des transferts de déchets textiles ».

Difficultés

Pour ce qui est de l'état des lieux, le moins que l'on puisse dire est que l'on reste un peu sur sa faim, faute de données précises et d'enquête fouillée. Le rapport mentionne d'ailleurs « des difficultés pour établir et interpréter des données statistiques » et les « nombreuses incertitudes » existant sur ce secteur.

La mission a certes utilisé, par exemple, les données douanières sur les exportations de « fripe ». Mais on sait que celles-ci sont imprécises en raison

des appellations différentes sous lesquelles les exportations peuvent être effectuées, au choix des exportateurs, et du nombre très réduit de contrôles (« 200 à 250 contrôles » par an, tous flux de déchets confondus : DEEE, VHU, textiles... ; soit moins d'un contrôle par jour ouvrable). Par ailleurs, les tonnes exportées ne disent rien de la qualité de ce qui est exporté. Or c'est un des enjeux majeurs, puisque le soupçon qui pèse sur les exportations de fripe des pays développés vers l'Afrique est que la proportion de déchets parmi les TLC (textiles, linges, chaussures) réutilisables serait parfois importante, voire que les exportations de fripe serviraient à couvrir des exportations de déchets.

Surtout, la mission n'a pas réellement enquêté en Afrique sur :
● la provenance des déchets de textiles mal gérés que l'on voit sur des plages, dans des décharges sauvages, etc. (viennent-ils de France, d'Union européenne,

d'autres pays développés ?) ;
 ● la part des textiles européens, et en particulier français, exportés en Afrique et qui ne sont pas vendables ni utilisables et qui finissent en tant que déchets sans avoir été utilisés.

Sur ces points, la mission s'est contentée de reprendre des données fournies par des tiers, dont des ONG.

Conflit d'intérêts

En particulier, la mission cite les données d'une fondation américaine, la Or Foundation (« Fondation ou », si on veut traduire), active au Ghana, qui a reçu sur trois ans 15 millions de dollars américains de l'enseigne chinoise d'ultra fast fashion Shein⁽¹⁾. Or cette enseigne est à la fois juge et partie dans ces affaires puisque les vêtements à très bas coût qu'elle vend, y compris en Afrique, sont, de fait, en concurrence avec la fripe importée depuis les pays développés. Ce conflit d'intérêts, qui devrait conduire à la prudence sur la validité des données fournies par Or Foundation, semble avoir échappé aux inspecteurs chargés de la mission (en tout cas, ils ne le mentionnent pas). La mission se livre aussi à des approximations sur les fondements desquelles on peut s'interroger. Par exemple, la mission note que selon les caractérisations réalisées par l'Ademe dans le cadre du Modecom national, il y aurait environ 600 000 tonnes de déchets de TLC présents dans les ordures ménagères résiduelles (OMR). Mais puisque ce tonnage est probablement surévalué en raison de l'humidité des OMR, qui alourdirait les TLC lorsqu'ils sont jetés avec elles, la mission applique à ces 600 000 tonnes un facteur de réduction de 0,7 pour arriver à un total, selon elle, de 420 000 tonnes. Mais à aucun moment elle n'explique ni ne



Photo : Capture d'écran d'un reportage de la RTS

Sur le marché de Katamanto, au Ghana. La mission d'inspection estime qu'entre 5 et 40 % de la fripe étrangère importée par le Ghana ne trouve par preneur. Mais l'inspection elle-même doute que le rebut atteigne 40 %, si bien que le lecteur s'y perd...

justifie les fondements de ce facteur de 0,7, ni pourquoi elle choisit 0,7 plutôt que 0,6 ou 0,8, par exemple. On est prié de croire les inspecteurs sur parole. En comparaison, la méthode de caractérisation Modecom est détaillée et justifiée par des travaux scientifiques, dont tout le monde peut prendre connaissance pour en mesurer la validité.

Fourchette large

Autre exemple : concernant la proportion de déchets contenus dans les TLC exportés en Afrique (donc les TLC qui sont inutilisables sur place, quelle qu'en soit la raison), la mission retient une fourchette très large, « entre 10 et 40 % ». Or un taux de 10 %, même s'il paraît un peu élevé, n'a rien d'aberrant ni de scandaleux dans un flux de TLC collectés puis triés et en Europe et qui, à la base, était hétérogène. Il peut s'agir de simples erreurs de tri. Alors que 40 % est un taux largement excessif qui témoigne — s'il est avéré... — d'un tri mal fait, ou d'un envoi

qui correspond trop peu aux besoins du pays importateur, ou d'une forme de fraude, pour éviter d'avoir à assumer, dans le pays exportateur, l'élimination des déchets en question.

Extrapolation

Chose curieuse, la mission elle-même doute du taux de 40 % qui constitue le haut de sa fourchette. En effet, à propos du Ghana (pays le plus médiatisé pour ses problèmes de gestion des déchets de textiles), elle « regrette qu'un certain nombre d'acteurs, dont l'Agence européenne de l'environnement [AEE, ndlr], non seulement considèrent le chiffre de 40 % comme officiel, mais l'extrapolent à l'ensemble de l'Afrique, sans aucune source autre que celles des ONG implantées au Ghana ». On se demande donc pourquoi la mission retient une fourchette allant jusqu'à 40 %... Dans l'annexe du rapport consacrée au Ghana, la mission cite le taux de 40 % de déchets (retenu notamment par l'AEE) et un taux de 5 % (indiqué par l'association ghanéenne des

professionnels de la seconde main). Elle précise qu'« une enquête récente menée auprès de 370 détaillants [du principal marché de TLC de seconde main du Ghana] révèle que les déchets dans les balles importées représentent moins de 5 % du tonnage ».

Troisième main

Mais, dit la mission, « jusqu'à 60 % des vêtements usagés contenus dans ces balles sont invendables » (on croyait que c'était 40 %...). Toutefois, « tous ces vêtements ne seront pas jetés, car [ils] continuent à circu-

ler sur le marché, où il existe un marché de la "troisième main" et surtout un marché très actif de réparation ». Ce qui veut dire qu'une partie au moins des « invendables » finit bien par être vendable...

La mission conclut qu'elle « s'est fait une opinion » et que « tout le monde a raison » (nous voilà bien avancés...) car il est « très vraisemblable que 95 % des textiles arrivant au Ghana sont des textiles en bon état » — c'est un point important — et que donc « les exportateurs n'envoient pas en fraude des "déchets" ». Le problème serait

simplement que certains TLC arrivant au Ghana « ne trouvent pas preneur une fois arrivés » et « deviennent déchets (sic) parce que personne n'en veut ». Mais le rapport ne précise pas la part de ces textiles « dont personne ne veut » déduction faite du marché de « troisième main » et de celui de la réparation. Si bien que le lecteur, lui, a bien du mal à « se faire une opinion »...

Bases fragiles

C'est très fâcheux car c'est la part des TLC exportés qui finissent plus ou moins directement comme des déchets qui constitue une des raisons principales de la refondation de la filière annoncée par Agnès Pannier-Runacher au printemps dernier. La refondation doit en particulier aboutir à une réduction « drastique » de la réutilisation à l'exportation, en raison des problèmes environnementaux que cela générerait en Afrique.

A la lecture du rapport, on comprend donc que tout cela a été décidé sur des bases fragiles, voire dont on peut fortement douter. ●

1. Jointe par *Déchets Infos*, Or Foundation précise que ces sommes étaient destinées à la création d'une filière de REP au Ghana, sur une base volontaire, pour paraît-il « soutenir les marchés du réemploi comme Kantamanto », le grand marché du Ghana qui traite la fripe importée.



Photo : Capture d'écran d'un reportage de la RTS

Une décharge au Ghana. On n'y voit pas que des textiles, loin de là. Et pour les textiles, bien malin celui qui pourrait dire s'il s'agit de fripe et si oui, en provenance de quel(s) pays.

Quel retour à l'exportateur ?

Parmi ses recommandations, le rapport propose « que soient formalisées dans les clauses des contrats entre les acteurs [...] qui exportent et leurs importateurs, des exigences sur la qualité et les caractéristiques des TLC usagés, qu'ils soient déchets ou non, pour faire en sorte qu'ils soient à la fois de bonne qualité et le plus conforme pos-

sible à la demande locale ». Comme si les importateurs achetaient n'importe quoi, au petit bonheur, y compris des textiles de mauvaise qualité et non conformes à la demande locale... (voir plus haut) La mission propose aussi qu'« en cas de manquement [au cahier des charges des exportations, ndlr], les TLC non satisfaisants [soient obli-

gatoirement] repris sans frais par l'exportateur ». Il restera à déterminer ce qu'est un TLC « non satisfaisant » et à quel moment il peut être ainsi qualifié : à son arrivée sur place sur le marché de la seconde main, ou après passage sur le marché de la « troisième main » et sur celui de la réparation, mentionnés par les inspecteurs ? ●

Usine d'effilochage du Relais, à Billy-Berclau, dans le Pas-de-Calais. C'est, à ce jour, la seule usine de recyclage travaillant sur des textiles post-consommation et à l'échelle industrielle en France.

Photo : DR Le Relais

Le recyclage textile habillé pour l'hiver

Selon la mission d'inspection, les projets de recyclage chimique ou thermique de TLC ne devraient pas être en phase pilote avant 5 à 10 ans. Le recyclage enzymatique (procédé Carbios) cible avant tout les emballages plutôt que les textiles.

Bien que cela ne figurât pas *stricto sensu* dans le périmètre de leur mission, les inspecteurs ont consacré une annexe au recyclage des textiles. En préambule, ils soulignent qu'« *il existe peu de données publiques sur cette industrie du recyclage, son marché et ses coûts* ». Ils relèvent ensuite que « *les vêtements sont parmi les textiles [...] les plus difficiles à recycler à cause de l'ensemble du travail de mise à façon des vêtements : apprêtement (teinture...), couture (présence de points durs, coutures, rivets, fermetures Éclair...)* ». À comparer avec le linge de maison, qui souvent ne comporte pas de « points durs » et est souvent mono-matériau.

Chutes de fabrication

La mission note que la fabrication de ouate après effilochage, pour fabriquer des isolants thermiques ou phoniques, fonctionne, mais elle constate que l'isolant thermique (produit Métisse, fabriqué par Le Relais) est 10 % plus cher que les laines minérales. On suppose donc que cela pourrait être corrigé par un mécanisme fiscal ou lié à la REP, pour tenir

compte de l'intérêt de ce produit pour la filière des TLC.

Concernant le recyclage mécanique consistant à faire du fil à partir de textiles effilochés, le rapport note que les Tissages de Charlieu, récemment mis en avant par l'Ademe à l'occasion d'une matinée thématique (voir [Déchets Infos n°300](#)), ont pour « *principales sources* » d'approvisionnement des « *chutes de fabrication* » plutôt que des vêtements post-consommation. L'entreprise « *traite des fils recyclés qui proviennent d'installations situées hors de France* » et a « *une activité commerciale de niche* » avec « *la réalisation de sacs de caisse en polyester recyclé* ».

La mission s'est également intéressée au recyclage chimique. « *Parmi les quatre projets [...] identifiés [...], seul semble subsister le projet Carbios* », qui vise à fabriquer par voie enzymatique, à partir de textiles synthétiques, des monomères permettant de refabriquer de nouvelles fibres synthétiques. Mais, souligne le rapport, « *compte tenu de la qualité des gisements, la priorité de Carbios sera de traiter*

des déchets d'emballages avant d'envisager l'utilisation de textiles usagés ».

Il existe par ailleurs « *de nombreux projets de recherche sur le recyclage* », comme le recyclage thermique du polyéthylène ou le recyclage chimique du coton. Mais selon la mission, les process étudiés « *ne seront pas en phase pilote avant cinq à dix ans* ».

Transition

Pour mémoire, les orientations fixées par la ministre (démissionnaire) Agnès Pannier-Runacher pour la refondation de la filière prévoient de réduire « *drastiquement* » la réutilisation de fripe française à l'exportation et d'investir massivement, en France, dans le recyclage matière des textiles, notamment par voie chimique. Le temps que les projets de recyclage émergent et soient en mesure de traiter les quantités voulues, l'incinération est censée faire la transition.

Si l'on en croit le rapport de la mission, cette transition, si on y parvient (ce qui n'a rien d'assuré), pourrait durer plus longtemps que prévu. ●



Les discussions se poursuivent
pour la refondation de la filière.

PMCB Refondation : les scénarios des éco-organismes

Les éco-organismes proposent des baisses de leurs coûts allant de 17 à 90 %, selon les scénarios. Un des scénarios prévoit une baisse de 20 % des soutiens aux collectivités.

Les parties prenantes de la filière PMCB (produits et matériaux de construction du bâtiment) poursuivent leurs discussions en vue de la refondation (voir [Déchets Infos n° 302](#)). Le but tel qu'il a été énoncé au printemps dernier par la ministre (démissionnaire) Agnès Pannier-Runacher est de permettre aux éco-organismes, et donc aux metteurs en marché, de faire des économies.

Catégories

Les réunions entre les parties se succèdent au rythme de deux par semaine. Les éco-organismes ont notamment présenté les scénarios d'évolution réglementaire qu'ils proposent : quatre scénarios pour la catégorie 1 (matériaux inertes) et cinq scénarios pour la catégorie 2 (produits et matériaux non inertes). Tous sont comparés au scénario dit « initial », qui correspondrait à l'application de la réglemen-

tation dans son état actuel, avant refondation et moratoire (voir le document pour [la catégorie 1](#) ; et celui pour [la catégorie 2](#)).

Les effets de chaque scénario sont détaillés pour trois catégories d'usagers : les ménages, les petits apports de professionnels (donc a priori ceux des artisans) et enfin les chantiers et entrepôts (gros apporteurs professionnels). Dans le scénario baptisé « stabilité » (on se demande pourquoi il est ainsi nommé, puisqu'il propose une baisse des coûts...), la reprise « sans frais » persisterait pour les ménages, mais aussi pour les petits apports de professionnels lorsque ces apports sont faits dans les déchetteries professionnelles et sur les points de reprise de la filière. Pour les déchets repris sur chantier ou en entrepôt, en revanche, il y aurait versement de soutiens (les éco-organismes prendraient en charge une partie

des coûts) mais avec un reste à charge pour les détenteurs. Dans le scénario baptisé « référence », qui est celui qui a manifestement la préférence des éco-organismes, la reprise serait toujours « sans frais » pour les ménages. Pour les chantiers et les entrepôts, elle se ferait avec versement de soutiens mais aussi un reste à charge pour les détenteurs. Et pour les petits apports de professionnels, la reprise serait avec soutien mais reste à charge pour les métaux, le bois et le plâtre, et sans frais pour les autres matériaux.

Tout payant

Le scénario « zéro reprise sans frais », encore appelé « tout payant », dit bien ce qu'il veut dire : toute reprise serait payante, aussi bien pour les petits apports de professionnels que pour les chantiers ou les entrepôts. Et pour les ménages, les soutiens versés aux collectivités seraient

baissés de 20 %, sachant que même au taux actuel (soutiens à 100 % de leur montant réglementaire), les soutiens ne couvrent parfois pas tous les coûts, selon les associations de collectivités.

Le scénario baptisé « *détenteurs* » prévoit que la reprise du bois et des métaux ne donnerait plus lieu au versement d'aucun soutien. Il signifierait donc la sortie totale de la REP pour ces matériaux, leurs metteurs en marché n'ayant plus à payer aucune contribution aux éco-organismes.

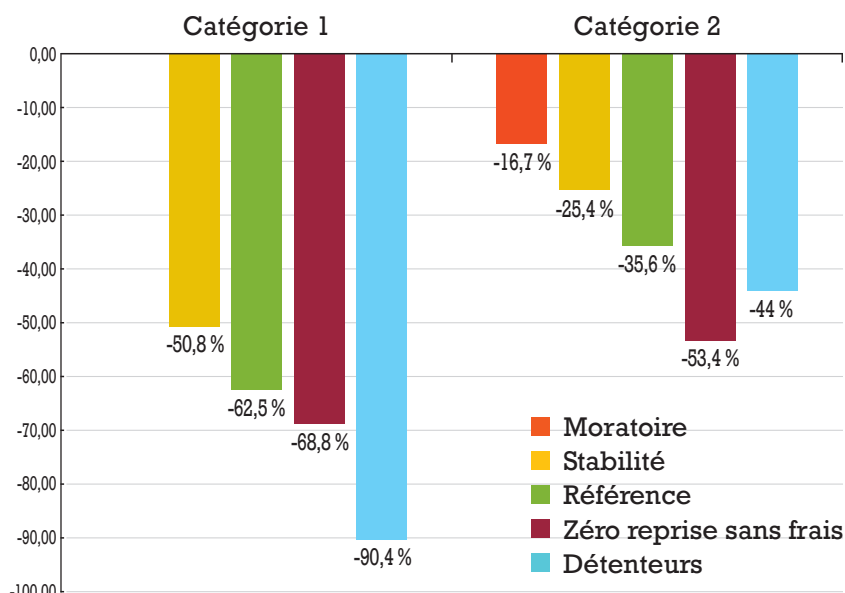
Enfin, pour la catégorie 2, le scénario « *moratoire* », encore appelé « *moratoire transport chantier* », correspondrait — si l'on a bien compris — à l'application pure et simple du moratoire annoncée par la ministre au printemps dernier (suspension de mesures qui devaient entrer en vigueur cette année, comme la prise en charge de certains coûts de transport, celle des déchets résiduels...), sans autre mesure supplémentaire.

Déduction

Le scénario initial devait coûter « à terme » (en 2028 et au-delà) 240 M€/an pour la catégorie 1 et 654 M€/an pour la catégorie 2, soit un total de près de 900 M€/an toutes catégories confondues. Il faut toutefois rappeler que le coût de la filière, à la charge des éco-organismes et donc des metteurs en marché, vient en grande partie en déduction des coûts précédemment supportés par les producteurs et détenteurs de déchets de PMCB. Le reste des coûts de la filière devait permettre une amélioration de la collecte, du tri et de la valorisation.

Si les coûts pris en charge par les éco-organismes baissent, par un jeu de vase communicant, ce sont les coûts supportés par les détenteurs qui vont augmenter, ou qui ne vont pas

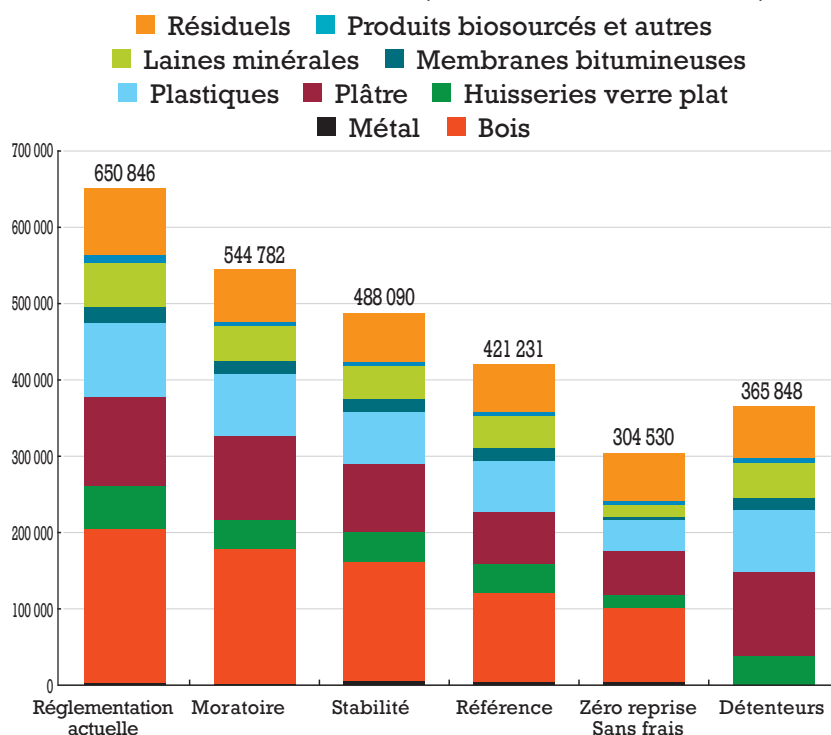
Réductions des coûts pour les éco-organismes, pour chaque scénario, en % du coût initialement prévu, à terme



Les scénarios présentés par les éco-organismes permettraient des économies globales plus ou moins importantes, allant jusqu'à 90 % pour la catégorie 1 (déchets inertes) et 53 % pour la catégorie 2 déchets non inertes).

Source : document OCAB. Graphique : Déchets Infos.

Coûts supposés des différents scénarios de refondation de la filière PMCB pour la catégorie 2 (déchets non inertes), en k€/an, à terme (en 2028 et au-delà)



Dans la catégorie 2 (déchets non inertes), selon les scénarios, les coûts par grande famille de matériaux seraient plus ou moins importants.

Source : document OCAB. Graphique : Déchets Infos.

baisser autant qu'ils auraient dû le faire.

Pour la catégorie 1, les scénarios proposés permettraient une réduction des coûts de 51 à 90 %, et pour la catégorie 2, de 17 à 53 % (voir les graphiques page précédente). On constate ainsi que les acteurs de la catégorie 1 semblent les plus gourmands en économies, alors que ces derniers mois, ce sont surtout des acteurs de la catégorie 2 que l'on a entendu dire que la filière coûtait trop cher à leurs yeux.

Enfin, il faut redire notre étonnement de voir des éco-organismes demander une « refondation » aussi importante de la filière un peu plus de deux ans après son démarrage, alors qu'ils avaient tous, fin

2022, sollicité un agrément des pouvoirs publics dans le cadre du fonctionnement actuel, en s'engageant — avec leurs metteurs en marché — à respecter le cahier des charges. Car de deux choses l'une : soit ils se sont lourdement trompés dans leurs prévisions financières au moment de demander leur agrément ; soit ils ne se sont pas trompés et ont menti. Dans l'un et l'autre cas, ça n'a rien de rassurant.

Prévisions chamboulées

La troisième hypothèse est qu'ils ne s'étaient peut-être pas trompés dans leurs prévisions au moment de leur demande d'agrément, mais que ces prévisions ont été chamboulées par la « guerre

des prix » sur les montants des contributions à laquelle deux d'entre eux se sont livrés une fois leurs agréments obtenus (voir [Déchets Infos n° 302](#)).

Dans tous les cas, on persiste à se demander pourquoi, dans ces conditions, les pouvoirs publics — en tout cas dans l'ancien gouvernement, actuellement démissionnaire — se sont montrés jusque-là si conciliants avec les demandes des éco-organismes, qu'il s'agisse de la modification des barèmes de contributions ou des demandes de moratoire et de refondation.

À se demander si pour le prochaines filières de REP, il ne vaudrait pas mieux demander d'emblée aux metteurs en marché d'écrire les cahiers des charges. ●

Quelle évolution des tonnages pris en charge ?

Les pouvoirs publics et l'organisme coordonnateur ne donnent aucune indication précise sur les écarts en tonnages et en coûts par rapport aux prévisions initiales. Ce qui ne permet pas de juger du bien-fondé des baisses des soutiens demandées par les éco-organismes.

C'est un des principaux arguments des éco-organismes (en particulier de Valobat) pour demander une « refondation » de la filière, c'est-à-dire une diminution des prestations et des soutiens, afin de réduire leurs coûts : les tonnages pris en charge seraient largement supérieurs aux prévisions. Or qui dit plus de tonnes dit plus de coûts.

Trop bien

En somme, à en croire Valobat et ceux qui l'appuient, la filière marcherait trop bien, ce qui mettrait en péril sa soutenabilité financière.

Nous avons donc demandé à l'organisme coordonnateur

de la filière, l'OCAB, actuellement présidé par Valobat, quelles étaient les prévisions de collecte, tous éco-organismes confondus, par grandes familles de matériaux, et quels sont les résultats de collecte constatés, afin de mesurer l'ampleur de l'écart invoqué. Nous n'avons pas obtenu de réponse.

Nous avons posé la même question au ministère de la Transition écologique (MTE) : pas de réponse. Nous ignorons si c'est parce qu'il ignore la réponse ou parce qu'il n'a pas jugé bon de nous la communiquer. Dans tous les cas, c'est assez fâcheux car compte tenu des enjeux financiers et

environnementaux de la filière, et de son éventuelle refondation, il serait normal que tout le monde puisse juger du bien-fondé des demandes des uns et des autres, à commencer par celles des éco-organismes et des metteurs en marché.

Vain

Le Cercle national du recyclage (CNR) nous dit avoir demandé, lors des réunions de concertation sur la refondation, la communication des prévisions financières des éco-organismes et leur situation financière actuelle. En vain. Joint par *Déchets Infos*, Éco-minéro, principal éco-organisme pour la catégorie 1

(matériaux inertes), a indiqué avoir collecté, au premier semestre 2025, hors déchetteries publiques et hors reprise chez les distributeurs, 30 % de plus de déchets minéraux que ses prévisions.

Presque doublé

Écominero ajoute que la collecte chez les distributeurs au premier semestre 2025 a « presque doublé » par rapport au dernier semestre 2024. Mais il n'indique pas si cela était ou non supérieur à ses prévisions et si oui, de combien.

Écominero précise enfin que « ces augmentations de tonnages représenteront sur l'année [2025] une hausse de près de 25 % du budget par rapport au budget prévisionnel ». Donc moins que les 30 % de hausse de la collecte hors déchetteries publiques et hors reprise distributeurs, mentionnés par Écominero, et moins que le doublement de la collecte chez les dis-

tributeurs évoqué par lui. En tout état de cause, on comprend mal pourquoi une collecte induisant des coûts supérieurs de « près de 25 % » aux prévisions devrait aboutir à une refondation avec des soutiens en baisse de 50 % à 90 %, comme semblent le demander les éco-organismes pour les déchets minéraux (voir en page 8). Enfin, un opérateur de collecte contacté par *Déchets Infos* indique pour sa part concernant la catégorie 2 (déchets non inertes) : « En juillet 2025, nous avons collecté 4 fois plus de déchets qu'en 2024 alors que dans le même temps, le nombre de points de reprise n'avait été multiplié que par 2. » Autrement dit, à nombre de points de reprise équivalent, la collecte aurait doublé en un an. Mais cela ne dit toujours pas l'écart par rapport aux prévisions de collecte faites par les éco-organismes. ●



Photo : Olivier Guichardaz

Pour la catégorie 1, Ecominero dit que ses coûts sont 25 % supérieurs à ses prévisions. Mais les scénarios des éco-organismes prévoient de 50 à 90 % d'économies.

Déchets infos

Actualités, enquêtes
et reportages sur la gestion
des déchets

Parution quinzomadaire
(22 numéros par an)

Diffusion par courriel

13, avenue du Dr Antoine Lacroix
94 270 Le Kremlin-Bicêtre

Directeur de la publication
et rédacteur en chef :
Olivier Guichardaz

guichardaz@dechets-infos.com
www.dechets-infos.com

Déchets Infos est édité par Déchets
Infos, SAS au capital de 6 000 €
(RCS 792 608 861 Créteil). Princi-
pal associé : Olivier Guichardaz.

La reproduction de tout ou partie
du contenu de *Déchets Infos* est
rigoureusement interdite, sauf ac-
cord exprès de l'éditeur.

**La liberté de la presse ne s'use
que si l'on ne s'en sert pas. Elle
peut aussi, parfois, pâtir d'un
manque de ressource. Si les ar-
ticles publiés dans *Déchets Infos*
vous semblent pertinents, le
meilleur moyen de le faire savoir
est de vous abonner. C'est aussi
le meilleur moyen de continuer à
nous lire.**

Si vous effectuez des copies de
numéros ou d'articles de *Déchets
Infos* (par exemple pour une re-
vue de presse), merci d'en infor-
mer le Centre français d'exploit-
ation du droit de la copie (CFC ;
www.cfcopies.com).

Abonnement (TVA : 2,1 %) :

— 1 an, 22 numéros : 265 €HT
(270,57 €TTC),

— 1 an, tarif réduit (ONG,
chômeurs, indépendants...) :
165 €HT (168,47 €TTC)

— 3 mois, 6 numéros, non renou-
velable : 80 €HT (81,68 €TTC).

Abonnements groupés :

le premier à plein tarif,
les suivants à demi-tarif.

Vente au numéro : 30 €HT
(30,63 €TTC)

Pour s'abonner :

www.dechets-infos.com/sabonner

ISSN 2261-2726

CPPAP : 0530 W 91833

Dépôt légal à parution

© Déchets Infos

Tous droits réservés